

**Réponses de suivi au Comité permanent des langues officielles (LANG)
Président du Conseil du Trésor, 28 janvier 2021**

- 1. Liste des ajustements / interventions / mesures prises par le gouvernement pour relever les défis du COVID-19 à la capacité du gouvernement de fournir des informations dans les deux langues officielles.**

Transcriptions du comité, y compris le suivi

L'hon. Steven Blaney (Bellechasse—Les Etchemins—Lévis, PCC):

Merci beaucoup, Monsieur le président. Je vais tenter de partager mon temps.

D'entrée de jeu, je voudrais souhaiter la bienvenue au ministre Duclos au Comité permanent des langues officielles. Je lui rappelle que le but de sa présence aujourd'hui est la réaction ou le manque de réaction du gouvernement canadien en matière de langues officielles dans le cadre de la pandémie.

Et, monsieur le ministre, je ne sais pas qui vous a préparé pour votre présentation, mais j'aurais aimé que vous arriviez en mode solution. Tous les témoins que nous avons entendus à date nous ont dit que la réponse fédérale à la pandémie en matière de langues officielles est un cafouillage et le commissaire nous rappelle que c'est un enjeu de sécurité.

Je prends l'exemple de ma sœur qui habite en Ontario. Il est important qu'elle ait accès à de l'information en français en situation d'urgence puisque c'est sa langue maternelle.

Alors, monsieur le ministre, voici ma première question. Est-ce que vous reconnaissez que le bilinguisme canadien est un enjeu de sécurité et que c'est encore plus important en situation de crise comme celle que nous vivons?

L'hon. Jean-Yves Duclos (président du Conseil du Trésor):

Cher collègue, monsieur Blaney, la réponse est oui. Et vous l'avez très bien dit, c'est un enjeu de sécurité.

Parce que comme vous l'avez aussi mentionné implicitement, lorsque les gens n'ont pas accès aux informations dont ils ont besoin pour se protéger eux et protéger leurs proches, bien c'est la sécurité non seulement dans un sens agrégé; la sécurité individuelle qui est en jeu.

L'hon. Steven Blaney:

Merci, monsieur le ministre. Pourriez-vous nous fournir plus d'informations pour nos analystes quant aux ajustements et quelle a été la réponse, monsieur le ministre. On veut faire un rapport avec des recommandations. Vous avez mentionné que vous êtes intervenu, mais il serait intéressant d'avoir plus de données. En tout cas, si c'est possible, monsieur le ministre, je vous demanderais de fournir au Comité les mesures qui ont été prises par le gouvernement canadien. On veut avoir un rapport étoffé.

On sait que la représentante de la santé s'exprimait uniquement en anglais. Il y a eu du cafouillage, de l'étiquetage. Il y a eu un ensemble de mesures qui a fait en sorte qu'on a traité les citoyens en situation de minorité linguistique comme des citoyens de seconde classe. Monsieur le ministre, avant de passer la parole, je veux revenir sur les fonctionnaires. Vous l'avez évoqué, on dit également qu'il y a eu une enquête du...

Réponse

Le respect des langues officielles demeure non seulement une priorité pour le gouvernement du Canada, mais il fait aussi partie intégrante de l'efficacité de notre intervention en cas de pandémie. Le gouvernement doit communiquer avec les Canadiens et leur fournir des informations et services dans les deux langues officielles afin d'assurer leur sécurité et de protéger leur santé, et nous devons également veiller à ce que l'utilisation des langues officielles soit maintenue dans les lieux de travail fédéraux.

Lorsque des questions ont été portées à leur attention, les fonctionnaires du SCT ont réagi rapidement pour rappeler aux institutions fédérales leurs obligations en vertu de la Loi sur les langues officielles en ce qui a trait aux communications aux Canadiens et aux fonctionnaires. Par exemple, une boîte à outils pour le travail à distance a été créée qui a aidé les fonctionnaires à naviguer dans l'environnement difficile créé par le travail virtuel. Le président du Conseil du Trésor et la dirigeante principale des ressources humaines ont écrit à leurs homologues respectifs pour leur rappeler la nécessité d'être attentifs à cette question, leur demandant notamment de s'assurer que les communications s'effectuent dans les deux langues officielles avec le public et avec les fonctionnaires, et de qualité égale en français et en anglais.

Les fonctionnaires du SCT continuent de travailler en étroite collaboration avec des partenaires fédéraux afin de tirer profit des leçons de la pandémie et de mieux répondre aux besoins des Canadiens et employés de la fonction publique en ces temps sans précédent.

Les représentants du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada (SCT) ont pris, et continuent de prendre, des mesures pour veiller à ce que les obligations de langues officielles soient respectées.

- Une question a été ajoutée au Cadre de responsabilisation de gestion (MAF en anglais) afin de mieux identifier les mesures qui ont été prises par les institutions et de cerner les enjeux.
- Nous avons inclus trois questions en lien avec les langues officielles et la pandémie au Sondage auprès des fonctionnaires fédéraux 2020.
- Nous allons également inclure des questions sur les mesures qui ont été prises par les institutions en lien avec les langues officielles lors de la pandémie dans le prochain exercice de bilans sur les langues officielles.

Ces informations nous donneront des informations utiles qui guideront les actions du gouvernement à l'avenir.

2. Liste des institutions fédérales qui sont assujetties à la Loi sur les langues officielles.

Transcription du comité, y compris le suivi

M. Alexandre Boulerice (Rosemont – La Petite Patrie, NPD):

Je vous remercie monsieur le ministre. Voici ma dernière question. Il me reste quelques secondes. Il y a 240 institutions fédérales qui sont assujetties à la Loi sur l'accès à l'information y compris 82 ministères et près de 160 sociétés d'État.

Est-ce que vous pouvez envoyer au Comité des langues officielles d'ici le mois de mars, la liste des institutions fédérales qui sont assujetties à la Loi sur les langues officielles?

L'hon. Jean-Yves Duclos:

C'est une très bonne question. Je vais travailler avec mon équipe pour m'assurer de vous livrer la réponse la plus utile et la plus précise. Vous avez besoin d'une bonne réponse parce que vous faites un travail important au sein du Comité.

M. Alexandre Boulerice:

Merci.

Réponse

Tel que demandé, vous trouverez ci-jointe la liste des institutions fédérales assujetties à la *Loi sur les langues officielles* (LLO). À titre d'information, le paragraphe 3(1) de la LLO définit ce qu'est une institution au sens de la loi. Plus précisément, une « institution fédérale » comprend les organismes suivants :

- a) Le Sénat
- b) La Chambre des communes
- c) La bibliothèque du Parlement
- d) Le bureau du conseiller sénatorial en éthique et le bureau du commissaire aux conflits d'intérêts et à l'éthique
- e) Le Service de protection parlementaire
- f) Le bureau du directeur parlementaire du budget
- g) Les tribunaux fédéraux
- h) Tout organisme — bureau, commission, conseil, office ou autre — chargé de fonctions administratives sous le régime d'une loi fédérale ou en vertu des attributions du gouverneur en conseil
- i) Les ministères fédéraux
- j) Les sociétés d'État créées sous le régime d'une loi fédérale
- k) Tout autre organisme désigné par la loi à titre de mandataire de Sa Majesté du chef du Canada ou placé sous la tutelle du gouverneur en conseil ou d'un ministre fédéral.

Le statut d'un organisme donné en vertu de la *Loi sur les langues officielles* est une question d'interprétation juridique et législative. Contrairement à la *Loi sur la gestion des finances publiques*, la LLO n'a pas de liste exhaustive qui précise quel organisme est considéré comme une institution fédérale. Par conséquent, certaines institutions sont assujetties, entièrement ou en partie, à la loi par l'entremise de leur loi habilitante (p. ex : la *Loi sur la participation publique au capital d'Air Canada*, la *Loi relative aux cessions d'aéroports*, la *Loi sur la commercialisation du CN*, etc.). Donc, le champ d'application des instruments de politiques en matière de langues officielles est plus vaste que les autres instruments de politiques du Secrétariat du Conseil du Trésor.